

## LES VOILES DES SABLAISES

SPORTS NAUTIQUES SABLAIIS  
(SNSablais) Grade 5a,  
Le dimanche 18 juin 2023  
Les Sables d'Olonne

### INSTRUCTIONS DE COURSE

La mention [NP] (No Protest) dans une règle des instructions de course (IC) signifie qu'un bateau ne peut pas réclamer contre un autre bateau pour avoir enfreint cette règle. Ceci modifie la RCV 60.1(a).

La mention [DP] (Discretionary penalty) dans une règle des IC signifie que la pénalité pour une infraction à la règle peut, à la discrétion du jury, être inférieure à une disqualification

#### 1. RÈGLES

L'épreuve est régie par les règles telles que définies dans *Les Règles de Course à la Voile*.

1.1 La partie B, section II du règlement international pour prévenir les abordages en mer (RIPAM) quand elle remplace les RCV chapitre 2.

1.2 Les règlementations spéciales Offshore (RSO) Catégorie 4.

#### 2. MODIFICATIONS AUX INSTRUCTIONS DE COURSE

2.1 Toute modification aux Instructions de Course sera affichée au plus tard 2 heures avant le signal d'avertissement de la course dans laquelle elle prend effet, sauf tout changement dans le programme des courses qui sera affiché avant 20h00 la veille du jour où il prendra effet.

2.2 Des modifications à une Instruction de Course peuvent être faites sur l'eau selon appel à la VHF.

#### 3. COMMUNICATIONS AVEC LES CONCURRENTS

3.1 Les avis aux concurrents seront affichés sur le tableau officiel d'information dont l'emplacement est au Secrétariat du Club ; ils seront également mis en ligne à l'adresse : [«https://sportsnautiquessablais.com/»](https://sportsnautiquessablais.com/).

3.2 Sur l'eau, le Comité de Course a l'intention de veiller et de communiquer avec les concurrents sur le canal VHF 72.

#### 4. CODE DE CONDUITE

4.1 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent se conformer aux demandes justifiées des arbitres.

4.2 [DP] [NP] Les concurrents et les accompagnateurs doivent placer la publicité fournie par l'autorité organisatrice avec soin, en bon marin, conformément aux instructions d'utilisation.

#### 5. SIGNAUX FAITS A TERRE

5.1 Les signaux faits à terre sont envoyés au mât de pavillons situé devant le club.

5.2 Quand le pavillon Aperçu est envoyé, le signal d'avertissement ne pourra pas être fait moins de 60 minutes après l'affalé de l'Aperçu (ceci modifie Signaux de course).

#### 6. PROGRAMME DES COURSES

6.1 **Dimanche 18 juin : 8h15 – 9h** Confirmation des inscriptions et clôture

**9h15** Affichage des partants et briefing

**10h30** premier signal d'avertissement

6.4 Le dernier signal d'avertissement ne sera **pas fait après 15h30**.

#### 7. PAVILLONS DE CLASSE

#### 8. ZONES DE COURSE

L'emplacement des zones de course est défini en annexe ZONES DE COURSE.

## 9. MARQUES

Les marques sont :

<b>Bouée de Départ-</b>	Bouée cylindrique ROSE
<b>Marque d'Arrivée-A</b>	Balise JEAN MARTHE
<b>Bouée de Dégagement</b>	Bouée cylindrique ROSE
<b>Marque N°1</b>	Cardinale sud Petite BARGE
<b>Marque N°2</b>	Balise JEAN MARTHE

Un bateau du Comité de Course signalant un changement d'un bord du parcours est une marque.

## 9. LE PARCOURS

9.1 12 MN environ :

- **Départ** entre la bateau comité à laisser à Tribord et bouée de Départ à laisser à Bâbord
- Bouée de dégagement à laisser à Bâbord
- Marque N°1 Cardinale Sud Petite Barge à laisser à Bâbord
- Bouée de dégagement à laisser à Bâbord
- Laisser à Bâbord les Cardinales : Cardinale Sud NOUCH et Cardinale Nord NOUCH
- Marque N°2 Balise JEAN MARTHE à laisser à Bâbord
- Laisser à Tribord les Cardinales : Cardinale Sud NOUCH et Cardinale Nord NOUCH
- Bouée de Départ à laisser à Bâbord
- **Arrivée** entre Bateau comité à laisser à tribord et Balise Jean Marthe à laisser à Tribord
- 

9.2 **POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE** : Le Comité de Course peut interrompre une course selon l'une des causes prévues par la RCV 32.1 et la valider en prenant pour ordre d'arrivée le dernier pointage officiel à une des marques à contourner précisées en annexe PARCOURS (ceci modifie la RCV 32). Les modalités d'application sont fixées en annexe POINTAGE OFFICIEL A UNE MARQUE.

## 10. ZONES QUI SONT DES OBSTACLES

Sauf contrainte de parcours les zones considérées comme des obstacles sont les dangers du plateau des Barges, du Nouch et de son prolongement le Noura, ainsi que le rocher la Péruse (navigation interdite entre Nouch Sud et Nord et entre Nouch Nord et le phare de la grande jetée).

Les bateaux de commerce stationnant dans la zone d'attente et ceux faisant route dans l'axe du chenal sont considérés comme des obstacles.

## 11. LE DÉPART

11.1 La ligne de départ sera entre le mât arborant un pavillon orange sur le bateau du Comité de Course à l'extrémité tribord et le côté parcours de la marque de départ à l'extrémité bâbord.

11.2 6.2 Pour prévenir les bateaux qu'une course ou séquence de courses va bientôt commencer, un pavillon Orange sera envoyé avec un signal sonore cinq minutes au moins avant l'envoi du signal d'avertissement.

11.3 Si une partie quelconque de la coque d'un bateau est du côté parcours de la ligne de départ à son signal de départ et qu'il est identifié, le Comité de Course pourra donner son numéro de voile sur le canal VHF 72 (délai de 3 minutes.). L'absence d'émission ou de réception VHF ne peut donner lieu à demande de réparation [ceci modifie la RCV 62.1(a)].

11.4 Un bateau qui ne prend pas le départ au plus tard 8 minutes après son signal de départ sera classé DNS sans instruction (ceci modifie les RCV A5.1 et A5.2).

## 13. L'ARRIVÉE

13.1 La ligne d'arrivée sera entre le bateau comité arborant un pavillon bleu à laisser à Tribord et la balise Jean Marthe à laisser à Bâbord

## 14 SYSTEME DE PÉNALITÉ

14.1 Pour toutes les Flottes, la RCV 44.1 est modifiée de sorte que la pénalité de deux tours est remplacée par une pénalité d'un tour.

14.2 Quand les règles du chapitre 2 des RCV ne s'appliquent plus et sont remplacées par la partie B

## **15. DEMANDES D'INSTRUCTION**

- 15.1 Pour chaque classe, le temps limite de réclamation est de 60 minutes après que le dernier bateau a fini la dernière course du jour ou après que le Comité de Course a signalé qu'il n'y aurait plus de course ce jour, selon ce qui est le plus tard. L'heure sera affichée sur le tableau officiel d'information.
- 15.2 Les formulaires de demandes d'instruction sont disponibles au secrétariat du Jury situé bureau des moniteurs.
- 15.3 Des avis seront affichés au plus tard 30 minutes après le temps limite de réclamation pour informer les concurrents des instructions dans lesquelles ils sont parties ou appelés comme témoins. Les instructions auront lieu dans la salle du Jury située bureau des moniteurs. Elles commenceront à l'heure indiquée au tableau officiel d'information.

## **16. CLASSEMENT**

- 16.1 Une course doit être validée pour valider la compétition.
- 16.3 Le calcul du temps compensé des bateaux qui y sont soumis sera fait selon le système temps sur temps avec application du CVL.
- 16.4 Les coefficients à utiliser pour le calcul des temps compensés seront affichés au tableau officiel d'information, à 11h. Les réclamations concernant ces coefficients sont admises jusqu'à l'heure limite de réclamation.
- 16.5 Un demi-groupe de bonus sera attribué aux équipages 100% féminins.

## **17. RÈGLES DE SÉCURITÉ**

- 17.1 Déclaration de partance (émargement départ)  
Avant le départ de sa première course de la journée, chaque bateau devra passer tribord amures sur l'arrière du bateau Comité (à l'extrémité tribord de la ligne) qui devra le reconnaître ceci valant émargement départ
- 17.2 En cas d'infraction à l'article 18.1.1 ou 18.1.2 (défaut d'émargement) le bateau sera
- 17.3 [DP] [NP] Un bateau qui abandonne une course doit le signaler au Comité de Course aussitôt que possible.
- 17.4 **Utilisation du Bout dehors :**  
Sauf si les règles de classe le précisent autrement, la sortie du bout dehors est autorisée uniquement pour établir et porter le spinnaker.

## **18. REMPLACEMENT DE CONCURRENT OU D'ÉQUIPEMENT**

- 18.1 [DP] Le remplacement de concurrents ne sera pas autorisé sans l'approbation écrite préalable du Comité de Course ou du Jury.
- 18.2 [DP] Le remplacement d'équipement endommagé ou perdu ne sera pas autorisé sans l'approbation du Comité Technique ou du Comité de Course. Les demandes de remplacement doivent lui être faites à la première occasion raisonnable.

## **19. BATEAUX OFFICIELS**

Les bateaux officiels sont identifiés : pavillon « Sports Nautiques Sablais ».

## **20. ÉVACUATION DES DÉTRITUS**

Les débris doivent être conservés à bord et débarqués au retour à terre.

## **21. PRIX**

Les prix fournis par nos partenaires seront distribués aux 3 premiers de chaque flotte. L'heure et le lieu de la remise des prix seront déterminés le jour de l'épreuve.

## **ARBITRES DÉSIGNÉS :**

**Présidente du Comité de Course :** Hélène Prud'homme

**Comité course adjoint :** Franck Fablet

**Président du Jury :** Jean Jacques Clerc

**Commissaire aux résultats :** Paul ROCHEREAU

# Les Voiles des Sables 2023

## Zone de course

ANNEXE

